

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**WILAYA DE TIPASA**  
**CONSERVATION DES FORETS DE TIPASA**

**NIF : 099542019609317 01**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

En application des dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la conservation des forêts de la wilaya de Tipasa informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert N°03/CFT/2026 du 08/04/2026 portant sur « Acquisition de matériels de lutte contre les feux de forêts au profit de la wilaya », qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières en date du 03/05/2026, les résultats sont les suivants :

<b>Entreprise</b>	<b>Adresse de l'entreprise</b>	<b>N° d'immatriculation fiscal</b>	<b>Note de l'offre technique</b>	<b>Délai de réalisation</b>	<b>Montant de l'offre en TTC (DA)</b>	<b>OBS</b>
<b>Oulid ALI Tayeb ; Vente matériels de lutte contre les incendies</b>	Lot N°01 Mostefa Ben Brahim, Sidi Bel abbes	17031010326819702200	15,9 points	05 jours	16 485 400,00	<b>Offre moins disant</b>

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, tout soumissionnaires qui conteste le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours à la commission des marchés de wilaya de Tipasa dans un délai de dix (10) jours, à compter de la première parution du présent avis sur la presse.

Les soumissionnaires non retenus intéressés peuvent se rapprocher de la conservation des forêts au plus tard (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour prendre connaissance du résultat détaillé de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.